

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant le carrefour communautaire beausoleil inc.		Date d'inspection Le 23 février 2026
Nom de l'établissement Les Beaux Soleils		Numéro de permis 1158000
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1		Numéro de téléphone (506) 627-4125
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 50	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	20 févr. 2026	23 févr. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Ratio n'a pas été pris puisque la correction fut fait par courriel
La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 février 2026

Date

original signé par
Blandine Ette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"